



Payzac INFOS

Bulletin Municipal

JANVIER 2019

Le mot du maire,

A l'initiative et en partenariat avec l'[AMF](#) (Association des maires de France), le [CEVIPOF](#) (Centre de recherches politiques de Sciences Po) a mené une enquête auprès de l'ensemble des maires de France et l'a présenté lors de leur congrès annuel, au mois de novembre dernier. Cette enquête a eu pour but de mieux connaître leur profil, leurs trajectoires, leurs difficultés et de comprendre l'évolution de la représentation politique au niveau local.

Elle révèle, entre autres, que plus d'un élu sur deux ne souhaite pas se représenter en 2020 et que ce souhait est croissant avec l'âge et décroissant avec la taille de la commune. Les raisons de cette tendance sont multiples, mais ont en commun "une forme de résignation des maires contenue par un sens du devoir et un esprit républicain du quotidien".

Deux facteurs principaux sont relevés pour expliquer cet état de fait.

Le premier se rapporte aux relations avec l'Etat et aux effets liés à l'application de plusieurs réformes : loi NOTRe modifiant sans concertation le périmètre et les compétences des collectivités territoriales, incertitude quant au remplacement de la taxe d'habitation, baisse des dotations, etc...

Le second évoque l'évolution du comportement des administrés, qui deviennent de plus en plus des consommateurs individualistes et de moins en moins des acteurs s'impliquant dans la vie civile.

Le mouvement des "gilets jaunes" est, peut-être, au niveau du "peuple", l'expression de ce "ras-le-bol" et de l'aspiration à plus de justice et de lien social.

L'équipe municipale entame donc sa dernière année de mandat dans un climat général morose. Fort heureusement, à Payzac, la "météo locale" n'est pas trop mauvaise : un coup de chaud, parfois, un coup de froid, à l'occasion, quelques gouttes de pluie surnuméraires, très souvent le beau temps ! ... Aussi, avec mes collègues du conseil municipal, je refuse la résignation : nous sommes bien décidés à continuer d'assumer nos responsabilités sans rechigner, au service de nos concitoyens.

C'est donc "*allegro assai*" que je présente à tous, jeunes et moins jeunes, mes meilleurs vœux pour 2019 : santé, réussite, sérénité... J'ai une pensée particulière pour ceux qui sont malades, ceux qui sont dans la difficulté, ceux qui sont dans la peine. J'encourage tout un chacun à faire preuve de solidarité et d'esprit de concorde avec son voisinage tout au long de cette nouvelle année. J'invite ceux qui le peuvent et le souhaitent à ne pas hésiter à s'investir dans des actions au profit de leurs concitoyens.

François Coulange

Etat civil 2018

Naissances :

| | | |
|---------------|--------------|------------|
| Annouck RABHI | née le 07/01 | Estivajol |
| Kylia AUGER | née le 01/02 | Le Barsac |
| Johanne THINI | née le 01/03 | L'Eau Vive |
| Maéva LOUCHE | née le 11/04 | Le Mont |
| Noémie LOUCHE | née le 11/04 | Le Mont |

Mariage :

Elodie TROUILLAS et Claude MATHON le 11/08 Le Barsac

Pacs :

Sylvie DENECHAUD et Frédéric PLACE le 09/11 Les Alligiers Brès

Karine MOULIN et Jocelyn VIGOUROUX le 21/12 Le Pigeonnier

Décès :

Antonia VALENTE veuve MUNARI le 26/03 Gramaïze

Marie-Andrée DESCHANELS le 30/03 Le Mont

Etat d'avancement des règlements d'urbanisme : AVAP et PLUi

L'AVAP et le **PLUi** sont deux documents d'urbanisme en cours d'élaboration. La commune de Payzac est fortement concernée car ces documents vont orienter pour une décennie le développement de nos constructions et préserver l'aspect de nos hameaux et de nos paysages.

AVAP : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine

Une AVAP a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable.

Simplement, l'AVAP de Payzac répondra aux questions :

- Avec quels matériaux et sous quelle forme réhabiliter une construction ou réaliser une nouvelle construction ?
- Comment préserver les éléments du paysage (calades, faïsses, murets, végétalisation) ?

L'AVAP en cours d'élaboration concernera toute la commune de Payzac et pas seulement le périmètre de la ZPPAUP autour de l'église classée.

Ce qui a été réalisé :

Le règlement de l'AVAP vient d'être approuvé en novembre par la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS).

Ce qui reste à faire (jusqu'au 1er trimestre 2019) :

L'AVAP est dans une phase administrative d'instruction et de recueil d'avis :

- Une enquête publique est en cours au mois de janvier en mairie de Payzac. Le commissaire enquêteur est présent pour vous informer sur le règlement de l'AVAP et écouter vos observations.
- Après cette enquête et avec l'accord du préfet, la Communauté de Communes Beaume Drobie délibèrera pour validation définitive du dossier et création de l'AVAP qui deviendra alors opposable.

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Un PLUi a pour objet de définir les parcelles d'une communauté de communes, ce que l'on peut construire sur toutes les parcelles d'une communauté de communes.

Simplement, pour toutes les parcelles de la commune, le PLUi répondra entre autres aux questions :

- Est-ce que cette parcelle est constructible ?
- Que peut t'on y construire dessus ?

Ce qui a été réalisé

L'année 2018 a été consacrée à la réalisation du zonage et à l'écriture du règlement.

Simplement :

- chaque parcelle des communes est classée dans une zone : UA, UB, N, A ...
- chaque zone a un règlement qui définit si on peut y construire et ce que l'on peut y construire.

Ce travail de zonage et d'écriture du règlement est pratiquement terminé et a été réalisé sous la maîtrise de la Communauté de Communes Beaume Drobie en concertation avec des élus de la commune.

Ce qui reste à faire

Le PLUi entrera en 2019 dans une phase administrative d'instruction du projet, de recueil des avis (personnes publiques associées, public...).

Fin 2019, après enquête publique et avec l'accord du préfet, la Communauté de Communes Beaume Drobie délibèrera pour validation définitive du dossier et approbation du PLUi.

EN PRATIQUE

Ce qui se passera après l'approbation du PLUi et de l'AVAP pour l'instruction des dossiers

A partir du 1er janvier 2020 (date prévisionnelle...), tous les dossiers (permis de construire, certificats d'urbanisme, permis de démolir, déclarations préalables...) seront instruits en référence au PLUi et à l'AVAP.

La communauté des communes a la compétence « documents d'urbanisme » mais c'est la commune qui continuera à délivrer les autorisations. Les dossiers seront donc déposés, enregistrés et instruits en mairie ; la commune demandera l'avis de l'architecte des bâtiments de France pour la conformité à l'AVAP et à la Direction Départementale des Territoires pour la conformité au PLUi.

Un conseil

Avant tout dépôt de dossier ou projet immobilier vous pouvez consulter la mairie!!!

Où s'informer ?

Le dossier de l'AVAP est consultable en mairie de Payzac. Le PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) qui sert de référence au zonage du PLUi est consultable sur le site de la Communauté de communes Beaume Drobie (<http://www.pays-beaumedrobie.com/cdc-urbanisme>).

Une réflexion

Depuis l'abrogation du POS le 11 septembre 2014, la commune a connu une succession de règlements (PLU puis POS puis RNU et bientôt PLUi, ZPPAUP et bientôt AVAP) ...

Cela a brouillé la communication autour de l'urbanisme et laissé de nombreux habitants de la commune perplexes, cela s'est aussi traduit pour les élus par de longs temps de réunions de travail et d'explications en mairie.

La durée de vie prévue pour ces règlements est longue (2032 pour le PLUi, sans indication de durée pour l'AVAP) ; nous espérons vraiment que la commune va entrer en 2020 dans une période de réglementation de l'urbanisme stable et durable... !

Locaux scolaires

Le réaménagement intérieur de l'ancienne cure est achevé : la cantine et les trois classes y sont installées. Mais, les constructions extérieures qui sont prévues ne sont pas encore réalisées. En effet, une demande de permis de construire ne peut pas être déposée tant que le règlement qui protège jusqu'à présent l'église, site classé, interdit toute construction

dans ses alentours. Il faut qu'il soit abrogé au profit d'une nouvelle réglementation qui nous permette de construire. Cette nouvelle servitude d'utilité publique, intitulée AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine), nous permettra de réaliser ces équipements tout en respectant le site patrimonial remarquable environnant.

Il faut espérer que cette procédure, longue et fastidieuse, sera terminée en temps et en heure pour que puissent démarrer les constructions extérieures début juillet prochain et qu'elles soient terminées avant la rentrée scolaire de septembre. Il s'agit de réaliser des sanitaires, un préau, une salle d'activités et l'aménagement de la cour de récréation.

L'inauguration officielle n'aura lieu qu'à la fin de ces travaux supplémentaires. Néanmoins, tous ceux qui le souhaitent ont pu visiter les locaux déjà réaménagés, notamment le 27 octobre dernier.

L'espace naturel qui est attenant, utilisé dans les années passées pour diverses manifestations culturelles et festives, pourra continuer de l'être dans un cadre amélioré.

Assainissement collectif

Une étude de faisabilité pour la réhabilitation de la station d'épuration du quartier des Salles a été réalisée au cours des derniers mois. Cette étude conforte la décision de confier la gestion de l'assainissement collectif communal au Syndicat Intercommunal du Service Public en Cévennes. Celui-ci gérant déjà, en régie directe, l'alimentation en eau potable du regroupement de ses 8 communes associées, étend ses services à l'assainissement collectif. Il sera donc le maître d'œuvre des travaux nécessaires. Les habitants qui sont concernés devront donc s'acquitter de la redevance dès cette année, pour la première fois depuis bien longtemps, comme, légalement, cela aurait pu être le cas auparavant.

Le syndicat assurera également la maîtrise d'œuvre de l'extension du réseau de la station du Girbon jusqu'au quartier du Mazert.

Une réunion publique avec les représentants du Syndicat est prévue pour toutes les personnes intéressées. Elle aura lieu au cours du mois de février.

Adressage

Chacune des constructions situées sur la commune, qui a besoin d'avoir une adresse localisée, doit recevoir un numéro relié à une voie précisément dénommée. Après la nomination de toutes les voies communales, déjà effectuée, la numérotation doit être réalisée. C'est le principe de la **numérotation métrique** qui a été retenu, autrement dit, le numéro correspondra à la distance, calculée en nombre de mètres entre l'habitation et l'intersection du début de la voie qui la dessert. Dans les mois qui viennent, chaque voie

sera équipée d'un panneau indiquant sa dénomination, puis, par la suite, les plaques des numéros seront distribuées pour être apposées par les propriétaires.

Chacun sera avisé en temps utile du changement de son adresse et des démarches à effectuer pour la faire connaître auprès des diverses administrations.

Autres opérations

D'autres opérations ont été menées à bien en 2018 ou sont en projet pour 2019. Evoquons-les rapidement.

- Toutes les **fenêtres** du bâtiment de la mairie et de la salle de la Blache ont été changées avec une prise en charge financière à 100%, grâce à l'appel à projet intitulé "Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte" auquel a répondu la Communauté de communes qui s'engage, ainsi, à contribuer aux objectifs de la transition énergétique fixés pour le pays.
- La réfection du **toit de la salle de la Blache et son isolation** sont prévues pour le prochain printemps...
- Nous avons prévu de rénover les locaux du **premier étage de la mairie** pour que deux appartements soient mis en location aussitôt que possible.
- La réfection d'un deuxième tronçon de **la route du Bosc** a été réalisée au mois d'octobre dernier. Elle sera poursuivie et terminée dans les prochains mois.
- Le chantier du chemin des Plantades a vu un début de travaux qui seront poursuivis ultérieurement.
- Il est prévu également la réfection du chemin du Vivier.

Les voies communales et les routes départementales

Chaque collectivité territoriale (commune ou département) est propriétaire de son propre réseau routier.

Cependant, le partage des responsabilités ne respecte pas ce strict découpage.

Dans le cas des routes départementales traversant une commune, le pouvoir de police revient au maire, qui a ainsi obligation d'assurer par des opérations de nettoyage leur commodité et leur sûreté.

Concernant l'entretien des routes, les modalités d'intervention des services des directions départementales de l'équipement diffèrent selon le type de collectivité territoriale considérée : si chacune peut recourir aux services de l'Etat, seuls les Départements ont la possibilité de conclure des conventions pour l'ensemble des prestations des travaux.

Pour Payzac, 24 kms de routes communales sont à la charge de la commune.

Depuis 2015, 70 000 euros sont nécessaires chaque année pour l'ensemble des travaux de voirie, et en particulier la reprise complète de certaines d'entre elles. Ainsi, la réfection des

2,5 kms de la route du Bosc qui se terminera sur le budget 2019, aura nécessité, à elle seule, près de 180 000 euros de travaux sans aucune subvention.

Emballages : tous dans le même bac !

Communiqué du SICTOBA

A partir du 1^{er} janvier 2019, tous les emballages pourront être déposés dans le bac de tri (bac jaune). La nouveauté : tous les emballages plastiques sont maintenant recyclés et valorisés.

Vers plus de recyclage et de valorisation

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le conteneur de tri aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne savait pas les recycler. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé... Des solutions ont été trouvées et aujourd'hui, pour recycler plus, il suffit de trier plus d'emballages !

Qui est concerné ?

Il faudra attendre plusieurs années avant que toutes les communes françaises puissent recycler tous les emballages. Notre commune fait partie des premières à participer au projet piloté par Citeo, entreprise spécialisée des éco-emballages. Vos proches qui habitent dans des communes voisines ne sont peut-être pas encore concernés. Ils le seront bientôt, mais en attendant, ne soyez pas étonnés si les consignes diffèrent chez eux.

Et en pratique ?

Les nouvelles consignes de tri dans la commune remplacent les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages). Pour vous aider :

- 1/ C'est un emballage ? Déposez-le dans le bac de tri !
- 2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3/ Déposez vos emballages en vrac dans le bac (pas dans un sac) et ne pas les imbriquer.

A recycler :

Dans le bac jaune, les emballages et papiers : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et tous les emballages en plastique, ainsi que tous les papiers, sans exception ! Quelques exemples : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, petits métaux

(capsules, plaquettes de médicament s, ...), pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Dans le conteneur à verre : emballages en verre.

Désormais, plus de doute : **tous les emballages se trient !**

Quelques nouvelles de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie

MUSEE DE LA CHATAIGNERAIE

- Il a fait l'objet d'une rénovation et d'une nouvelle mise en scène moderne et attractive.

NOUVELLE CRECHE

- La réception définitive des travaux a eu lieu au mois de décembre. Une visite a été organisée le 18 décembre pour les parents et le personnel de la crèche.
- L'ouverture est prévue pour début janvier

NOUVEAU COLLEGE - GYMNASSE

- Le département a présenté aux élus ainsi qu'aux parents et enseignants la maquette du nouveau collège gymnase route de Lablachère à Joyeuse -face Maison médicale-
- Le groupement d'architectes (Chanal/Monteremal - Grenoble/Le Teil) a été choisi, les travaux débiteront en octobre-novembre 2019 avec une livraison début 2021. Ce bâtiment, à énergie positive, réservera le rez-de-chaussée pour les espaces administratifs et logistiques (espace repas ...). Les classes au premier étage avec ascenseur.
- Le gymnase financé par la CDC à hauteur de 2 500 000€ sera sous maîtrise d'ouvrage du département. Il sera accessible aux scolaires, et aussi aux associations sportives locales. Son toit, à ossature en bois local, sera équipé de panneaux photovoltaïques
- Un accès commun gymnase-collège est prévu, des "casquettes" protégeront les vitrages du soleil et serviront de préau aux élèves.
- Un stade sportif est prévu également.
- Un parking de dépose sera prévu pour les parents
- Un circuit avec aire de retournement est prévu séparément pour les bus.
- Le cout de l'investissement s'élève à 11 millions d'euros pour le département.

CREAMOMES

- Le mois de la créativité pour les enfants scolaires, crèches et centres de loisirs s'est achevé le 10 novembre par une journée Festival qui a rencontré un très grand succès.

Plus de 500 parents et enfants ont pu ainsi découvrir les ateliers, les spectacles et les expositions proposées à la Maison de l'Enfance et à l'école de Lablachère.

ECONOMIE

- L'aménagement de la zone d'activités du Barrot, située à l'embranchement de la route de Chapias à Rosières est en voie d'achèvement. Plusieurs entreprises sont en cours d'achat de lots en vue d'y installer leurs activités.

CULTURE

- Le réseau des bibliothèques se met progressivement en place. La bibliothèque pilote à Joyeuse bénéficie de locaux plus grands. La circulation des documents sera bientôt effectuée par le service intercommunal et non plus par la bibliothèque départementale.

Diagnostic de territoire

Votre avis nous intéresse.

La Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie souhaite établir un diagnostic de la réalité sociale du territoire. C'est le Centre Socio-Culturel "Le Ricochet" de Valgorge qui est chargé de mener l'enquête.

Un questionnaire en ligne est disponible sur les sites suivants :

- <http://www.pays-beaumedrobie.com>
- csri.centre-sociaux.fr

Vous êtes vivement invité à y répondre. Merci pour votre participation !

Le mot des associations

Le Comité d'Animation

Le comité a d'ores et déjà un certain nombre de manifestations prévues pour l'année 2019 :

- *Dimanche 20 Janvier : Théâtre - La compagnie A.R.T. vient jouer "Huit Femmes" - Salle de la Blache*
- *Dimanche 3 Février : Crêpes et Boum des enfants - Salle de la Blache*
- *Début Mars (date et thème à confirmer) : Repas - Salle de la Blache*
- *Début Mai (date à confirmer) : Méchoui - Salle de la Blache*
- *Dimanche 23 Juin : Feu de la Saint-Jean et Barbecue participatif*
- *Samedi 29 Juin : Théâtre - La compagnie de l'Yerre vient jouer "Les suffragettes de Cabassette" - Salle de la Blache*
- *Lundi 29 Juillet : Concert - Place de l'église*

- *Jeudi 15 Août : Vide-greniers - Brès*
- *Fin Septembre : Randonnée "De hameau en hameau"*
- *Jeudi 31 Octobre : Castagnade - Brès*

Le Comité d'Animation reste par ailleurs toujours ouvert à de nouvelles bonnes volontés. Si vous voulez nous rejoindre, n'hésitez pas à vous faire connaître en Mairie ou à contacter Jean-Maurice Salomon au 0628347057

La corbeille aux Tricots

Voici le résumé de la vie de notre association

Notre association existe depuis Novembre 2009. Elle compte à ce jour 25 adhérents venus du village et des villages alentour, chacun apportant ses idées de travaux de tricots et de créations diverses et variées. Et tout ça dans une bonne et chaleureuse ambiance.

Nous nous réunissons tous les lundis de 14h à 17h avec la liberté de choisir ses propres horaires.

Nous travaillons ensemble pour l'association et personnellement, notre but étant de préparer, durant la saison, le marché de Noël auquel participent les créateurs et artisans de la commune (exclusivement) et qui rencontre un énorme succès.

RESTe!



Association loi 1901, créée en 2006, organisée en collégiale depuis 2017, rassemble des personnes (env. une soixantaine d'adhérents) réunies autour d'un projet commun :

Soutenir et animer un espace collectif d'expérimentations, de sensibilisations et d'échanges autour des réflexions environnementales et sociales. Participer à cet essai de citoyenneté active porteuse d'acquisitions, d'autonomies, de savoir-faire et de savoir être.

RESTe! S'inscrit dans une démarche humaine, éducative et participative, « pour tous et par tous », dans le plaisir d'agir et de faire ensemble.

Dans cette idée RESTe! propose différentes formes d'actions :

En 2018, cela se concrétise par : 215 participants, 6 temps de chantiers collectifs, 1 chantier professionnel « taille de pierre », des accueils de mineurs (centres sociaux...), des étudiants en stages (BTS gestion et protection de la nature, licence environnement, étudiants en architecture...), des partenariats (Commanderie de Jalès, Viel Audon, Archéosite Randa Ardesca...), appartenance au réseau Cotravaux, des moments partagés et soirées conviviales souvent autour du four à pizza.

2018, c'est aussi des pins abattus, écorcés, sciés,... une charpente terminée, une mezzanine réalisée, des enduits terre paille, des pierres taillées, des toits de lauzes restaurés, des faïsses

remontées, un nouveau poulailler, un bassin de rétention qui est plein, des plantations, des cultures, des récoltes, des ateliers (générateurs à pédales, utilisation de cuisinières solaires), des formations (hygiène alimentaire, premier secours), et enfin, encore et toujours, apprendre à vivre ensemble.

Quelques dates pour 2019 :

Prochains chantiers collectifs : 23, 24 février et 30, 31 mars.

Fête de l'association le 6 juin.

Pour en savoir plus : La Mérieue 07230 Payzac

www.asso-reste.fr - contact@asso-reste.fr - facebook.com/lamerigue/

Club des Seniors des Faïsses

Nous sommes une soixantaine d'adhérents qui se retrouvent, ponctuellement, soit pour une randonnée pédestre ou plus tranquillement, pour une après-midi rencontre de différents jeux de société (ceci le dernier mercredi du mois). D'autres fois, c'est l'école d'accordéon d'Aubenas que nous convions à la salle communale.

Cette année, nous avons voulu proposer une révision du code de la route pour appréhender correctement l'usage de ces grands ronds-points à deux voies !!! et d'autres choses encore, informations données clairement dans la bonne humeur. Nous n'avons pas gagné de points, mais, peut-être, nous en perdrons moins.

Un voyage d'une journée au printemps et un repas de fin d'année nous réunissent encore une fois pour garder le lien d'amitié entre nous.

A.P.E.

En 2018, l'Association des parents d'élèves de Payzac a continué de développer le lien social et à financer les projets éducatifs de l'école : projet sur le pastoralisme, spectacles pour les enfants, musique, chant, lecture, ...

Pour ce faire, elle a, entre autres, organisé un très joli vide-greniers au printemps dernier, dont le succès ne faiblit pas. Elle a également participé à la "Faites de la laine", qui s'est déroulée en novembre à Laurac-en-Vivarais, en vendant des crêpes le dimanche.

Pour 2019, elle espère organiser un nouveau vide-greniers de printemps et d'automne ! Pour ce faire, l'association a besoin de toujours plus d'idées et de bras. A votre bon cœur !

*Le Maire et toute l'équipe municipale
vous souhaitent une bonne et heureuse*

ANNÉE 2019



Rendez-vous pour les vœux du maire

Dimanche 13 janvier 2019 à 11 h

Salle de la Blache